

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS
 ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
 SEANCE DU 27 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt, le lundi 27 janvier à 17h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 janvier, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : M. HITIER, M. JAMMET, M. PUJOL, Mme MÜLLER de SCHONGOR, Mme CHAUCHARD, Mme MIRALLES, M. POILPOT, maires adjoints, Mme BRASSART, M. POUBELLE, Mme BARBAGELATA, M. BOUVY, M. TOLOS, Mme PINON, M. CHRETIEN, M. LEDRAN, M. GUEZET, M. CHAUVOIS, M. DAN, Mme BÖRNER, M. JOSQUIN, M. DUVAL, Mme FRUCHARD et M. QUIVRIN, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme NICOLLE, M. FRICOUT, Mme VAUSSARD ;
 Pouvoirs de : Mme NICOLLE à M. HITIER, M. FRICOUT à M. BAIL ;

Secrétaire de séance : M. CHRETIEN.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX R. HERBLINE ET R. DES EAUX – mise au point définitive de l'étude préliminaire présentée par le SDEC

DEL20200127_10	Présents : 24	Pouvoirs : 2	Votants : 26	Pour : 26	Contre :	Abstentions :
----------------	---------------	--------------	--------------	-----------	----------	---------------

Annexe : - Fiches financières

Rapporteur : M. Hitier – VU en C° finances du 23/01/2020

Pour rappel, le 17 septembre 2018, la commune a délibéré favorablement pour soumettre au SDEC le projet d'effacement coordonné des réseaux aériens situés Rue Herblin et Rue des Eaux, les parties électricité et télécommunication étant financées par la CU et la partie éclairage public par la commune.

Le dossier a été approuvé et inscrit au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement.

L'étude définitive, qui chiffre le reste à charge de la commune pour la partie éclairage public à 15 534.60€TTC et celui de Caen la mer pour la partie électricité-télécommunication à 118 901.49 €TTC, laisse constater une baisse de la participation de la commune, qui est due aux nouvelles aides votées en avril 2019 par le syndicat pour les communes situées en zone géographique nécessitant une sécurisation du réseau et une amélioration de la qualité de l'électricité (continuité de tension). Le projet ici décrit bénéficie à ce titre d'une aide globale de 40% sur l'ensemble de ses réseaux.

Afin de pouvoir engager les travaux, la commune de Ouistreham est invitée à délibérer sur le projet définitif :

PROGRAMME D'EFFACEMENT DES RESEAUX R. HERBLINE ET R. DES EAUX			
- Etude définitive -			
	ELECT. ET TELECOMM	ECLAIRAGE PUBLIC	TOTAL
Coût opération €TTC	226 873.85€	31 069.20€	257 943.05€
Coût HT	189 061.54€	25 891.00€	214 952.54€
<i>Montant subventionnable</i>	<i>Subvention par un tiers</i>		
Aide SDEC :	40% du coût HT soit 79 267.66€	40% du coût subventionnable HT	123 506.96€
	<i>(aide Enedis comprise)</i>	<i>soit 10 356.40€</i>	<i>Soit un taux</i>
<i>+ prise en charge de la TVA</i>	<i>+ 28 704.70 TVA élect.</i>	<i>+ 5 178.20€ au titre de la TVA</i>	<i>moyen de 44.88%</i>
Participation Commune	-	15 534.60€	
Participation CU Caen la mer	118 901.49€	-	

Entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ➡ CONFIRME que le projet exposé est conforme à l'objet de sa demande ;
- ➡ PREND ACTE que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie, sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier ;
- ➡ S'ENGAGE à voter les crédits nécessaires en section d'investissement, par fonds de concours ;
- ➡ S'ENGAGE à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la commune, étant entendu que cette contribution ne donnera pas lieu à récupération de la TVA ;
- ➡ S'ENGAGE à verser au SDEC Energie le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet, étant entendu que ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT de l'opération, soit, pour la commune de Ouistreham, la somme de 6 448.58€ ;
- ➡ AUTORISE le maire à signer tous actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le
Certifiée exécutoire le